

L'APPORT DE LA FEMME RURALE DANS LA GESTION DURABLE DE LA FORET : CAS D'ALIBUKU (BALI) ET DE LUBUTU (KUMU)

Yvette Nyalusala Ikando, Assistante et chercheuse à l'Université de Kisangani,
Alphonse Mbate Lupiki, Professeur à l'Université de Kisangani.

Résumé.

Cet article étudie la place de la femme rurale dans les instances décisionnelles de la République Démocratique du Congo plus précisément dans le territoire de l'Alibuku et Lubutu. Aujourd'hui, dans les différents pays du monde, des femmes luttent de plus en plus pour gagner leur autonomie, et cela au niveau politique, économique, d'environnement social et culturel. À cet égard, la question des rapports de genre, des relations entre hommes et femmes devient un élément fondamental dans les choix qui devront être faits pour le développement durable du monde. Cette autonomisation des femmes paraît d'autant plus importante à la lumière du rôle qu'on leur reconnaît volontiers dans la résolution des conflits, et cela à un moment où pratiquement tous les pays de la région ont été ou sont encore en proie aux guerres les plus violentes, guerres dont les premières victimes demeurent les civils, notamment les femmes et les enfants.

La forêt exploitable, ressource naturelle devenue patrimoine aussi bien national qu'international, et contribuant au maintien de l'équilibre écosystémique, est source de revenus pour la plupart des communautés dont leur vie en dépend. D'où il y a nécessité de veiller sur ses protection et gestion durable, lesquelles doivent impliquer localement la participation non seulement des hommes, mais aussi des femmes dont leur rôle est reconnu indéniable et discutable à travers le monde d'un pays à l'autre et d'une communauté à une autre. L'Objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, lancés par les Nations Unies en 2000, a visé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2002, le plan d'action du Sommet mondial du développement durable, organisé à Johannesburg (Afrique du Sud), avait recommandé l'élaboration d'indicateurs nationaux liés à l'équité hommes-femmes.

Summary.

This article studies the place of rural women in decision-making bodies in the Democratic Republic of the Congo, more specifically in the territory of Alibuku and Lubutu. Today, in different countries of the world, women are struggling more and more to gain their autonomy, and this at the political, economic, social and cultural level. In this respect, the question of gender relations, relations between men and women becomes a fundamental element in the choices that will have to be made for the sustainable development of the world. This empowerment of women seems all the more important in the light of the role that they are

readily recognized in the resolution of conflicts, and this at a time when practically all the countries of the region have been or are still in the grip of the wars. more violent, wars in which the first victims remain civilians, especially women and children.

The exploitable forest, a natural resource that has become both national and international heritage, and contributing to the maintenance of the ecosystem balance, is a source of income for most of the communities on which their lives depend. Hence there is a need to watch over its protection and sustainable management, which must involve locally the participation not only of men, but also of women whose role is recognized as undeniable and questionable throughout the world from country to country. another and from one community to another. Goal 3 of the Millennium Development Goals launched by the United Nations in 2000 aimed to promote gender equality and the empowerment of women. In 2002, the action plan of the World Summit on Sustainable Development, organized in Johannesburg (South Africa), recommended the development of national indicators related to gender equality.

1. Introduction.

S'intéressant à la situation de la femme en Afrique, elle a constaté qu'en dépit du rôle économique important joué par la femme africaine, elle ne semble pas être totalement libre. Elle remplissait les rôles comme une machine qui accomplit sa besogne quotidienne. Soumise au rythme de son corps, la femme africaine était considérée comme un bien dont le circuit est contrôlé, toute sa vie étant prise en charge depuis la naissance jusqu'à sa mort¹.

En RDC la femme est perçue comme un être humain inférieur à un homme de par les constructions sociales présentes dans les cultures et coutumes respectives considérée comme une aide, un outil dont l'homme se sert, la femme est une ménagère devant s'occuper de l'éducation des enfants et de la cuisine, elle n'agit que dans les limites lui tracées par son mari.

Tandis que en Europe en général, et en France en particulier, des conditions des femmes ont spectaculairement progressé au cours du XX^{ème} siècle. Celles-ci ont conquis avec l'obstination leur place et n'en ont pas terminé. Le débat sociologique autour de leurs réussites paradoxales a été particulièrement fécond qu'il s'est ordonné autour des approches qui se

¹ SARA KALA OBE, Colloque d'Abidjan << Civilisation de la Femme dans la tradition Africaine>> in colloque Abidjan, présence Africaine 1972.

complètent plus qu'elles ne s'opposent dont principalement celle insistant sur les éléments inconsciemment intériorisés des stéréotypes de sexe².

Lorsqu' il note que sur le continent africain, il est de cet avis, trois millions d'hectares de forêts tropicales ont été rayés de la carte entre 1990 et 2005, soit 9% de sa surface forestière³ : les forêts primaires brûlent et entraînent la perte de la biodiversité. Malgré des efforts soutenus pour la protection des forêts, la déforestation continue.

La présente étude se préoccupe d'évaluer l'apport de la femme rurale Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt d'Alibuku et de Lubutu afin de chercher essentiellement les causes et conséquences sur le développement rural.

La forêt est une ressource naturelle devenue patrimoine non seulement national, mais aussi International alors que la vie de certaines communautés locales en dépend largement.

En République Démocratique du Congo, la forêt constitue une des questions publiques les plus brûlantes dont la réforme institutionnelle s'inscrit dans la trame d'une représentation substantive et responsable de différentes catégories des personnes et le Transfer effectif des pouvoirs au niveau local⁴.

De ce qui précède et suite à l'évolution enregistrée dans le domaine juridique en faveur des femmes, la femme a droit à une représentation équitable au sein des instances de prise des décisions au niveau tant national, provincial que local, en vue d'une gestion participative, surtout dans les secteurs forestiers du milieu ruraux.

D'aucuns n'ignorent que la RDC en général et les provinces de la Tshopo et du Maniema en particulier sont riches en forêts, parmi lesquelles, pour le besoin de la présente étude, nous citons les cas d'Alibuku pour la Province de la Tshopo et de Lubutu pour le Maniema.

En effet, la vie des communautés de ces deux milieux ruraux dépend de leur forêt dont le revenu est utilisé pour la couverture de diverses dépenses sociales et des investissements.

Concernant la gestion de la forêt à Alibuku et Lubutu, elle est théoriquement d'égalité participative, c'est-à-dire impliquant l'homme et la femme mais sans que celle-ci ait un pouvoir réel dans la prise des décisions comme son partenaire homme. Ce constat nous a donné un besoin pressant de poser des questions suivantes :

- ❖ Pourquoi y a-t-il un faible apport de la femme Bali (Alibuku) et Kumu (Lubutu) à la gestion durable de la forêt ?

² OCKRENT, C., *Le livre Noir de la condition des femmes*, Paris : PUF

³ ALAFIA, *Stratégie de développement du Bénin à long terme*, Bénin, 2005, p. 15.

⁴ LINGOMBE LOSINGI, *Processus décisionnel e Participation des acteurs locaux dans la gestion de ressources forestières en Province Orientale*, Mémoire en sciences politiques, SP, FSSAP, UNIKIS, 2013-2014.

- ❖ Comment ce faible apport de la femme Bali et Kumu a la gestion durable de la forêt influe-t-il sur le développement du milieu ?
- ❖ Quelles sont les conséquences de ce faible apport de la femme Bali et Kumu à la gestion durable de la forêt ?

Les hypothèses résumées pendant l'investigation, les réponses ci-dessous formulées aux questions ci-haut ont constitué nos hypothèses, à savoir :

- ❖ Le faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt serait dû essentiellement aux contraintes culturelles, au niveau d'instruction, à l'absence de soutiens publics ou de la part des organismes de défense de droits de la femme. Ainsi, cet apport est plus passif qu'actif.
- ❖ Le faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion de la forêt influe négativement sur le développement durable du milieu, à savoir l'inégalité entre l'homme et la femme, l'absence de la démocratie, la dépendance socio-économique de la femme, la non évolution du village.
- ❖ Les conséquences de ce faible apport de la femme Bali et Kumu à la gestion durable de la forêt seraient :
 - Exclusion de la femme dans les instances de la prise de décisions, soumission coutumière (l'absence des femmes aux travaux, ateliers et formations relatives à la gestion durable de la forêt) ;
 - Désintéressement de la femme au regard de la forêt : destruction forestière (mépris, abstinence...)
 -

La présente étude poursuit trois objectifs essentiels:

- Evaluer l'apport de la femme bali et kumu dans la gestion durable de la forêt ;
- Identifier les causes du faible apport de la femme bali et kumu dans la gestion durable de la forêt ;
- Relever les conséquences qui peuvent découler de ce faible apport sur le développement et la gestion durable de la forêt dans ces milieux.

2. Cadre méthodologique et milieu d'étude

2.1 Cadre méthodologique

La méthode appliquée pour atteindre l'explication est analyse dynamiste de George B. nous a servir a analysé l'apport de la femme rurale dans la gestion de la foret, ou nous avons constaté que celle-ci n'a culturellement pas la même considération que l'homme dans les processus de prise de décisions. Il s'en suit une relation de dépendance, de soumission, de l'exploitation de la femme par l'homme. Ce qui constitue une discrimination de la part de la femme rurale.

Confronter des logiques et pratiques, c'est-à-dire des formes de praxis qui se manifestent dans les diverses circonstances où se trouvent engagés les agents sociaux en vue

de mettre en évidence le dynamisme social sous forme de conformités, de stratégies, de manipulations, de contestations. Des instruments juridiques relatifs à la parité (égalité entre homme et femme), à la gestion participative, à la démocratie participative, sont des logiques actuelles favorables à la promotion des femmes, c'est-à-dire admettant l'égalité entre l'homme et la femme en termes des droits (dynamique du dehors). Toutefois, dans les pratiques, et malgré l'existence des instruments juridiques, des mœurs et coutumes bali et kumu continuent à résister et contrecarrer la promotion de la femme dont l'apport demeure faible dans la gestion de la forêt à Alibuku et à Lubutu (dynamique du dedans)

C'est l'occasion de dire maintenant que l'intérêt de l'analyse dynamiste est justement de prendre en considération ces incompatibilités, ces contradictions, ces tensions et ces mouvements inhérents à toute la société, sans pourtant négliger le support de résistance au changement, même s'il lui est reproché le fait de ne s'intéresser qu'aux changements qui sont en train de s'opérer, c'est-à-dire non refroidis mais chauds. Aussi convient-il de noter que cette méthode a été soutenue par l'approche juridique afin de bien cerner la place ou, mieux, le rôle joué par la femme bali et kumu dans les processus décisionnels au regard des différents droits qui lui sont reconnus actuellement.

2.2 Milieux d'Etude

a. Site d'Alibuku

Venus du territoire de Bafwasende-le plus vaste de la RDC dont le chef-lieu se situe à 262 km de Kisangani-, les Bali ont été, pour rappel, déportés dans les années 1936 par les colons belges dans la profondeur de Bafwasende, plus au Nord vers Kondolole, chef-lieu d'Alibuku. Celui-ci est situé à 36 km au Nord-Est de la ville de Kisangani, dans le groupement Bevenzeke, la collectivité Bekani Kondolole, le territoire de Bafwasende, dans province de la Tshopo, en RDC. Sur la totalité de 1177 individus pour l'ensemble des espace ont été recensés soit 567 (466 individus/ ha) pour la zone 1, et 610 (486 individus / ha) pour la zone 2. Ils représentent une surface têtère respectivement de 30 m²/ha et 35m²/ ha⁵

b. Site de Lubutu

Les Kumu sont à cheval entre les Provinces Orientale et du Maniema. Ils débordent au Nord jusqu'à la Tshopo, à l'Est jusqu'à la Lindi, la Mandage et la Mesa ; au Sud jusqu'à l'Ulindi ; à l'Ouest au-delà de la rive gauche du fleuve Congo. Depuis l'époque coloniale, la limite de ces deux provinces fut à PK154. Mais, en 1964, lors de l'apparition de la route actuelle, la limite s'élargit à PK 175. Lors des plénières de l'Assemblée Nationale, il était question de limiter les nouvelles provinces pour l'applicabilité de la constitution pour les 26 Provinces.

Il se pose un problème de la limite entre la province de la Tshopo et le Maniema. Un vrai vestige de béton de limite érigé depuis l'époque coloniale s'est découvert à PK154. Donc Tshopo occupait tout ce temps au moins 21 Km de la partie du Maniema. Le Ministre de l'intérieur, le Gouverneur de la Province du Maniema et leurs présidents de l'Assemblée provinciale se sont convenus et ont déplacé la population vers PK 157 à partir de cette découverte de limite.

⁵ Micro projet RRN, Carte postale d'Alibuku, Février 2007, cité par ACIRA, F., op.cit

Outre l'introduction et la conclusion, le présent travail est subdivisé en trois parties importantes, notamment : la première est axé sur l'apport de la femme bali et kumu dans la gestion durable de la forêt ; la deuxième partie est consacré sur les causes du faible apport de la femme bali et kumu, et enfin est conséquences du faible apport de la femme bali et kumu dans la gestion durable de la forêt.

3. Résultats obtenus

3.1 Apport de la femme bali et kumu dans la gestion durable de la forêt.

Eu égard à tout ce qui précède, l'intérêt pour les Bali d'Alibuku et les Kumu de Lubutu à bien gérer leurs forêts s'explique par leur dépendance vis-à-vis de celles –ci. De manière générale, les principales activités génératrices de revenu pour leurs ménages proviennent de l'exploitation des ressources forestières : l'agriculture et le charbon, ...pour les Bali ; l'agriculture, la pêche, la chasse, l'exploitation artisanale, ...pour les Kumu.

Mais, que dire concrètement de l'apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt ? Il faut retenir que la femme Bali et Kumu, à l'instar des autres femmes rurales, sont au cœur du développement local. Dans la gestion de la forêt, l'essentiel de son apport se résume aux rôles domestiques, productifs et socioculturels.

a. Rôles domestiques ou reproductifs

La femme Bali et Kumu veille sur la survie familiale par l'exécution des tâches ménagères courantes. A côté de la procréation et de l'éducation des enfants, c'est elle qui se charge de la récolte des produits forestiers et agricoles, du ramassage du bois de feu, de la recherche de l'eau et autres produits utiles au ménage. La somme de tous ces produits l'aide à faire face à la charge familiale en termes d'alimentation.

b. Rôles productifs

La femme Bali et Kumu participe également à l'économie familiale grâce à la production d'autres biens et services nécessaires pour la survie du ménage. Elle commercialise des produits forestiers et agricoles, le cas échéant après transformation, en vue d'accroître le revenu. A titre illustratif, la femme Bali (Alibuku) vend de charbon, de pondu, « ou le sombé », de bois,... En plus de ces produits précités, la femme Kumu commercialise des produits de chasse et de pêche (viande de brousse, chenilles, poissons,...) et des produits de l'exploitation minière où elle est considérée comme douanière-femme chargée de la réception de produits entrants et sortants des carrières minières.

c. Rôles socioculturels

Herboriste, la femme Bali et Kumu est aussi ritualiste. Toujours est-il qu'elle est en contact étroit avec la forêt pour des fins socioculturelles : soins médicaux (traditionnels), initiations, cérémonies coutumières à caractère économique,...

Par ailleurs, à propos des travaux agricoles, il faut reconnaître que la femme Bali et Kumu y est impliquée à toutes les étapes, sauf celle de défrichement qui revient à l'homme seul. Du nettoyage après l'ouverture des champs à la commercialisation et la consommation, en passant par le labour, le semis, le sarclage, la récolte, le transport des récoltes, le stockage et la transformation, elle est présente et participante.

En dépit de ces rôles phares joués par la femme Bali et Kumu dans la gestion forestière, il est malaisé à celle- là de participer à la prise des décisions. Elle produit plus de revenus qu'elle n'en jouit. L'homme, considéré comme chef de l'unité familiale de production, en décide, dans la plupart des cas, comme il veut.

En termes de participation à la prise de décision concernant la gestion durable de la forêt, l'apport de la femme Bali et Kumu demeure faible car elle est quasiment exclue des processus décisionnels. Quelles sont les causes et conséquences de ce faible apport

3.2 Identification des enquêtés :

	MARIÉS				CÉLIBATAIRES				TOTAL	
	HOMME	%	FEMME	%	HOMME	%	FEMME	%	FREQUENCE	%
Alibuku	10	12,5	20	25	5	6,25	5	6,25	40	50
Lubutu	10	12,5	20	25	5	6,25	5	6,25	40	50
total	20	25	40	50	10	12,5	10	12,5	80	100

De ce tableau, il ressort que notre échantillon est constitué de 80 enquêtés. Chaque site de recherche compte 40 sujets en raison de 25 femmes dont 20 mariés (soit 25% et 5 célibataires, soit 6,25%), et 15 hommes dont 10 mariés, soit 12,5% et 5 célibataires, soit 6,25%.

3.3 Répartition des enquêtés suivant l'âge

N°	TRANCHE D'AGE	ALIBUKU						LUBUTU						TOTAL GENERAL	%
		HOMME	%	FEMME	%	TOTAL	%	HOMME	%	FEMME	%	TOTAL	%		

1.	DE 18 à 25	2	2,5	1	1,2	3	3,7	1	1,2	2	2,5	3	3,7	6	7,5
					5		5		5				5		
2.	DE 26 à 33	2	2,5	4	5	6	7,5	3	3,7	3	3,7	6	7,5	12	15
									5		5				
3.	DE 34 à 41	3	3,75	1	15	1	22,	3	3,7	7	8,7	1	12	28	35
				2		8	5		5		5	0	,5		
4.	DE 42 à 49	7	8,75	6	7,5	1	16,	5	6,2	1	13,	1	20	29	36,25
						3	25		6	1	75	6			
5.	DE 50 et plus	1	1,25	2	2,5	3	3,7	3	3,7	2	2,5	5	6,2	8	10
							5		5			5			
TOTAL		1	18,	2	31,	4	50	1	18,	2	31,	4	50	80	100
		5	75	5	25	0		5	75	5	25	0			

Au vu de ce tableau, la plus part de nos enquêtés ont l'âge variant de 42 à 49 ans, soit 36,25%, et de 34 à 10% ont le leur de 50 ans et plus ; en fin 7,5% sont l'âge de 18 à 25 ans.

3.4 Répartition des enquêtes suivant le niveau d'Instruction

		ALIBUKU						LUBUTU						TOTAL GENERAL	%
N°	Sites de recherches N°		%		%		%		%		%		%		
	NIVEAU D'INSTRUCTION	HOMME		FEMME		TOTAL		HOMME		FEMME		TOTAL			

1	≤ au primaire	7	8,5	19	23725	26	32,5	1	1,25	14	17,5	15	18,75	41	51,25
2	≥ au secondaire	5	6,25	7	8,75	12	15	10	12,5	8	10	18	22,5	30	37,5
3	Niveau supérieur et universitaire	2	2,5	0	0	2	2,5	4	5	3	3,75	7	8,75	9	11,25
TOTAL		15	18,75	25	31,25	40	50	15	18,75	25	31,25	40	50	80	100

Il se dégage de ce tableau que beaucoup de nos enquêtes ont un niveau ≤ au primaire, soit 51,25%, en raison de 32,5% pour le site d'Alibuku et 18,75% pour celui de Lubutu ; 37,5% dont 15% à Alibuku et 22,5% à Lubutu ont un niveau d'instruction de ≥ au secondaire ; et 11,25% seulement ont un niveau supérieur et universitaire, répartie en 2,5% et 8,75% respectivement pour à Libuku et Lubutu.

c. Perception de la femme Bali et kumu selon la culture

N°	Sites de recherches N°	ALIBUKU		LUBUTU			
		FREQUENCE	%	FREQUENCE	%	FREQUENCE	%
1	Aide, ménagère	28	35	31	38,75	59	73,75
2	Partenaire à l'homme	12	15	9	11,25	21	26,25
TOTAL		40	50	40	50	80	100

Au regard de ce tableau, 73,75% de nos enquêtés affirment que la société Bali et Kumu perçoit, la femme comme une aide ou ménagère en raison de 35% pour Alibuku et 38,75% pour Lubuku. Ces pourcentages permettent de comprendre aisément que dans la société Bali Kumu l'homme soit le chef de l'unité de production familiale et ait plus de droit que l'obligation contrairement à sa partenaire femme

3.5 Tableau sur l'exclusion de la femme au processus de prise de décision communautaire

N°	Conséquence	ALIBUKU				LUBUTU			TOTAL		
		FRESEQUO	FRESEQUENCE	OBSERVE	%	FRESEQUO	FRESEQUO	%	F.A	F.O	%
1	Dépendance socio-économique de la femme à l'homme	40	27		67,5	40	25	62,5	80	52	65
2	L'inégalité de droit entre l'homme et la femme	40	30		75	40	29	72,5	80	59	73,75
3	Caractère normal de l'infériorité de la femme dans société au regard de l'homme	40	24		85	40	31	77,5	80	65	81,25

En croire ce tableau, le faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt entraîne principalement trois conséquences : d'abord les caractères normales de l'infériorité de la femme dans la société au regard de l'homme admis à 81,25% par nos enquêtés ; en suite l'inégalité entre l'homme et la femme choisis à 73,75% ; afin la dépendance socio-économique à l'homme rencontré la vie de 65%.

3.6 Les réponses des enquêtés sur les questions posées.

Conséquence du faible apport de la femme à la gestion durable de la forêt.

N°	Sites de recherches N°	ALIBUKU			LUBUTU			TOTAL	
		F.A	F.O	%	F.A	F.O	%	TOTAL F.O	%
1.	Us et mœurs	40	33	82,5	40	35	87,5	68	85

2.	Niveau d'instruction	40	31	77,5	40	29	72,5	60	75
3.	Absence de soutien à l'égard de la femme	40	28	70	40	25	62,5	53	66,25
4.	Croyance religieuse	40	17	42,5	40	19	47,5	41	51,25
TOTAL									

3.7 Causes du faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion de la forêt

De façon holistique, la question forestière par les communautés locales d'Alibuku et de Lubutu est honnêtement parlant dépourvue d'une organisation mettant à place des mécanismes de gestion durable de la forêt. Elles l'exploitent sans tenir compte de ses capacités de régénération pour les générations futures.

a. Mœurs et Coutumes

« Mwasi akoki kotonga ndako te » ou « Masuba ya mwasi ekoki kotisa nzela te », disent les Bali en lingala, ce qui pourrait être traduit approximativement en français par « Une femme ne peut jamais vouloir agir au-delà de ce que veut un homme ». Les Kumu, de leur côté, disent en leur langue Kumu : « Nka moomba naofuiya kubu », en swahili « Mwanamuke hawezi ku simamia maneno ku baraza », correspondant en français à « Une femme ne peut jamais siéger en conseil ».

Devant pareille conception de la coutume sur la femme, point n'est besoin de démontrer la barrière qu'elle constitue à celle-là d'avoir la latitude de participer à toute entreprise de gestion, dans le cas d'espèce, de la forêt au même pied d'égalité que les hommes-coutumièrement considérés comme sages.

Dans les communautés bali et kumu, les contraintes psychologiques d'origine culturelle- les us et mœurs- pèsent sur les femmes et semblent communes à toutes, qu'elles soient mariées ou célibataires, urbaines ou rurales, intellectuelles ou analphabètes. Elles maintiennent les femmes à une existence d'un être humain toujours inférieur à l'homme masculin.

Refusant d'effectuer une balade, selon les mots de Pamphile MABIALA MANTUBA-NGOMA ⁶, dans une forêt définitionnelle qui, du reste, n'en finirait pas de définir, retenons avec le même auteur, pour le besoin du présent travail, le sens de la culture

⁶ MABIALA MANTUBA, P., *La culture en question : Essai d'Anthropologie Culturelle*, Edition culture Africaine, Kinshasa, 2008.

dans le langage populaire africain que celle-ci est confondue avec la tradition, avec les us et coutumes, avec l'ensemble des savoirs hérités des ancêtres.

Selon les us et mœurs bali et kumu, il est impropre que la femme participe aux processus de prise des décisions communautaires par ce qu'elle est l'homme féminin, quelles que soient ses qualités professionnelles et intellectuelles, la gestion de la société est l'affaire de l'homme masculin, de même que la capacité de prendre des décisions.

La femme peut être invitée aux processus décisionnels, mais elle n'a que d'avis à donner-dont tout le monde connaît le caractère, à prendre ou à laisser, et non obligatoire.

Dans l'hypothèse où l'avis paraît rationnel et imposant, pour qu'il revête la force d'une décision, elle doit transiter par la bouche de l'homme. Il en est ainsi dans la gestion durable de la forêt d'Alibuku et Lubutu où la femme a un faible apport en termes de capacité ou pouvoir de prendre des décisions dans sa communauté. Elle est victime de plusieurs perceptions puisées dans les us et mœurs.

Acceptée comme un outil au service de l'homme, une aide, la femme bali et Kumu vit dans sa société avec une infériorité consommée par rapport à son partenaire homme pour qui elle constitue une garantie de responsabilité par un contrat de mariage. La laisser prendre des décisions dans la société comme l'homme c'est aller à l'encontre des principes hérités des ancêtres et admettre qu'elle devienne supérieure à l'homme. Par conséquent, elle est moins visible dans la sphère publique.

De ce qui précède, il ressort une considération anthropologiquement amplifiante de limitation de la femme à participer aux processus décisionnels et, partant, qui justifie en partie son faible apport dans la gestion durable de la forêt : la femme, en entrant dans la famille du mari, continue d'appartenir, de quelque façon, à sa propre famille.

Et ceci est vrai pour maintes sociétés africaines. En fait, contraintes par les règles de résidence relatives à la pratique de l'exogamie à quitter le lignage pour celui du mari et qui limitent la participation aux décisions, la femme Bali et Kumu reste toujours étrangère dans le lignage de son mari, famille d'alliance où elle ne bénéficie, le plus souvent, que de l'usufruit. Peut-être est-ce pour cela que I. DROY⁷ écrit que la femme est assimilée à la brousse, au « dehors » qu'elle n'est pas associée aux ancêtres et aux savoirs transmis par eux. Elle est liée, poursuit-il, aux forces incontrôlables du monde non humanisé (sorcellerie ou magie d'agression).

Hostiles à tout pouvoir de la femme de participer à la prise des décisions communautaires, particulièrement dans la gestion durable de la forêt d'Alibuku et Lubutu, les us et coutumes bali et kumu reconnaît à la femme certaines valeurs. Ces dernières sont l'exaltation de la fécondité, vertu par excellence de la femme, l'éducatrice des enfants (elle donne la vie et la sauve), la productrice des biens (elle assure, par les champs, conjointement à son époux, la subsistance de la famille).

⁷ DROY., I. cité par ALLELY, *Eau, genre et développement durable. Expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne, collection Etudes et Travaux*, Edition du Gret, Paris, 2002.

b. Niveau d'Instruction

De nos jours, il est de notoriété publique que l'instruction, sous toutes ses formes, est un investissement productif non seulement pour l'épanouissement de la société, mais aussi pour celui de l'individu.

Elle permet aux membres d'une société de s'adapter au rythme de la vie et aux changements qui s'y produisent. Il suffit qu'un bon nombre des membres soit analphabète et n'ait pas reçu une éducation de base ou une formation pour voir se poser des problèmes économiques et socio-culturels graves : droits, démocratie, développement,...

Si les considérations culturelles auxquelles nous avons fait allusion précédemment continuent à peser sur la femme Bali et Kumu, c'est par ce que celle-ci ne fournit, conjointement avec la société où elle vit, pas assez d'effort pour se libérer du déficit d'instruction (éducation, formation) dont elles s'accompagnent.

Le niveau d'instruction déficitaire de la femme Bali et Kumu la maintient dans une position où elle est incapable de dissiper les stéréotypes existants au sujet des rôles respectifs des hommes et des femmes, lesquels violent les droits fondamentaux des secondes en faveur des premiers.

Préparée pour faire d'un homme (son mari) un responsable dans le lignage grâce à l'alliance entre deux familles (mariage), la fille Bali et Kumu représentait, du point de vue de la coutume, une dépense injustifiée en termes de scolarisation pour sa famille d'origine. Autrement dit, future femme au service de son mari, si elle fait des études, c'est son mari qui en profitera et aura gaspillé l'argent des parents sans raison. Enfin, elle est source de revenus pour sa famille (dot) de naissance.

Et comme pour montrer que le mariage suffisait pour elle durant toute la vie, une autre crainte consistait à penser que une femme qui étudie ne trouvera pas de mari car il n'est pas admis qu'elle ait un bagage intellectuel que l'homme qui doit lui être toujours supérieur et elle un sous- homme.

Dans cet état d'esprit, les parents accordent plus d'importance à l'éducation de leurs enfants garçons qu'aux filles qui, tôt ou tard, doivent s'occuper du ménage. Comme l'avait si bien noté nous entendons souvent les femmes elles-mêmes dire que le « diplôme d'une fille sera englouti dans les casseroles » ; « ne faites pas ça mon fils c'est le travail des femmes » ; « tel homme est dominé parce qu'il partage des tâches ménagères avec sa femme ».

Le niveau d'instruction moins élevé des femmes Bali et Kumu les prédestinent à l'exclusion au leadership et, par-là, aux processus de prise des décisions concernant la gestion durable de la forêt.

A en croire les témoignages nos enquêtés, la maternité et le ménage sont les seuls rôles de la femme. Educatrice des enfants, productrice des biens, ménagère, outil dont l'homme se sert (aide), tels sont les grands attributs collés aux femmes par la société bali et kumu qui leur interdit de prendre parole devant les hommes en public.

Après les us et mœurs et le niveau d'instruction, l'absence de soutien aux femmes pour la promotion de leurs droits et le renforcement de leurs capacités à participer aux processus décisionnels explique aussi leur faible apport dans la gestion durable de la forêt.

c. Absence de soutien

A la suite, il convient de signaler qu'en République Démocratique du Congo, il n'existe pas de politique nationale, de législation et de cadre institutionnel spécifique à l'intégration des questions de genre dans la gestion forestière. Néanmoins, il existe des structures qui s'occupent des questions de genre d'une manière générale, qu'il s'agisse des questions relatives à la promotion et à l'émancipation de la femme et à son épanouissement global⁸.

Au nombre des services chargés de la gestion des questions de genre il y a le Ministère de la condition féminine (Genre et Famille) au niveau de l'administration tant nationale que décentralisée, créé en 1998 ; le Ministère de la justice et celui de l'intérieur y sont également impliqués.

En dehors de l'idéal que la femme Bali et Kumu doit être promue et intégrée dans les processus décisionnels devant gérer la communauté/ société, aucune action, selon les témoignages des enquêtés, n'est entreprise, de manière concrète, pour le réaliser. Le chef de groupement d'Alibuku a également reconnu que le souci existe dans le chef tant des autorités administratives locales que les organisations non gouvernementales, mais sa matérialisation reste un chemin à faire et a besoin des efforts particuliers des mouvements associatifs des femmes elles-mêmes pour donner plus d'impulsion à leur implication.

A Lubutu, il peut être inventorié des structures associatives, pour la plupart implantées dans la cité, qui ne font que participer une poignée de femmes Kumu éveillées. Elles sont méconnues par leurs paires vivant à l'intérieur du territoire et demeurant marginalisées dans la conduite des affaires publiques/communautaires, de la gestion forestière en particulier. Health Education Action Leadership Africa (HEAL AFRICA), Comité Local pour la Conservation (CLC), Dynamique des Femmes Communautaire pour le Développement de Bitule (DFCDB), sont quelques –unes d'entre ces structures dont le siège se trouve au chef-lieu du Territoire et les effets sont très faiblement perceptibles dans les coins reculés de Bitule et d'Obokote.

Puisque nous nous intéressons à l'apport de la femme à la gestion durable de la forêt, notons avec intérêt que le CLC, structure instituée pour protéger la forêt de Lubutu et ses composants, ne faisait et ne fait encore aucune mention de la participation des femmes. Ce constat vaut aussi pour l'ACCFOLU dont les premières stratégies tentées dans la conservation de la forêt, des animaux, de l'eau, avaient échoué. Cet échec, explique maman SIFA EVA, la vice –présidente du CLC qui s'y trouvait seule, est dû au fait d'avoir écarté les femmes de ces stratégies. Seuls les hommes en effet étaient dotés de chèvres, porcs,... pour l'élevage et d'argent aux fins de commerce, des biens qu'ils ont fini par utiliser à leurs fins personnelles.

Par ailleurs, si les us et mœurs, le niveau d'instruction et l'absence de soutien sont présentées comme les causes de prédilection à la base du faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt, ils sont renforcés chez certains Bali et Kumu par

⁸ MALELE MBELA, intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique, RDC, Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture FAO, 2007.

des considérations et valeurs dogmatiques des groupes religieux (croyances) qui excluent les femmes, légitiment et institutionnalisent le rôle du genre dans la détermination de la position sociale. Tel est le cas de Brahmanistes à Alibuku et les Musulmans à Lubutu. Toujours est-il qu'ils relèguent la femme au second plan et lui interdisent d'occuper la chaire pour prendre parole devant ou enseigner les hommes.

Ces causes, souvent combinées, empêchent la femme Bali et Kumu d'assurer dans le domaine de la conservation de la nature et ressources naturelles ou forestières :

3.8 Conséquences du faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt.

Les conséquences du faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion de la forêt, née des contraintes culturelle, éducationnelle, institutionnelle et religieuse, sont d'ordre socio- matériel, socio-formel et socio-mental.

KALALA Marie Madeleine⁹, définit la parité comme « une égalité parfaite entre l'homme et la femme dans la représentation au sein des organes de prise de décisions tant aux niveaux national que provincial et locale ». Cette définition n'est pas éloignée de l'acception juridique du concept. En droit, qui dit parité dit égalité mathématique entre diverses catégories dans la composition d'un groupe social, réalisée lorsque chaque catégorie y est représentée par un même nombre de personnes.

Mais, disons que la prétention philosophique de cette disposition constitutionnelle congolaise n'est pas forcément d'avoir l'égalité mathématique de représentation des hommes et des femmes dans des instances de prise de décisions. Elle vise plutôt la protection de la femme garantie par le principe de son égalité à l'homme et de sa non-discrimination en droit congolais, tel qu'il peut être lu à l'article 14 al. 1 : « Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits ».

a. Sur le plan socio-matériel

La marginalisation de la femme Bali et Kumu dans les processus décisionnels concernant la gestion durable de la forêt constitue, au plan socio- matériel, un manque à gagner considérable à la société / communauté.

Vouée au rôle de second rang dans ces processus et dans la conduite des affaires communautaires, elle se voit retirer le droit de gérer et d'administrer les biens qu'elle acquiert dans l'exercice d'un métier ou une profession et après la mort de son mari tel que nous l'avons souligné dans lignes précédentes.

Il s'en suit une difficulté pour la femme d'avoir une propriété. En effet, condamnée à une dépendance économique permanente, la femme est exclue du patrimoine

⁹ KALALA, M., Parité homme –femme dans la période postélectorale, *in CONGO-AFRIQUE*, XLVI année, 402-403, Février –Mars 2006, p. 103 »

familial et de la gestion de finances. En conséquence, la discrimination de la femme Bali et Kumu favorisée par cette exclusion délibérée, sa promotion et son épanouissement dans la communauté sont bloqués : faible représentation numérique de la femme dans des institutions politico administratives locales et dans d'autres organisations professionnelles.

b. Sur le plan socio-formel

Le faible apport de la femme Bali et Kumu tend à confirmer son statut inférieur à l'homme au point d'institutionnaliser son infériorité supposée : l'homme est le chef du ménage et la femme doit lui être soumise. D'où la privation de la libre expression à la femme au sein du ménage, notamment dans les processus décisionnels, et la déconsidération générale de la femme comme ayant moins de droits que l'homme. Cette absence d'égalité entre l'homme et la femme est due à l'ignorance et à la méconnaissance par la femme des droits qui lui sont reconnus et inhérents à tout être humain, et surtout au poids exercé par les croyances traditionnelles sur elle dans la société Bali et Kumu, en particulier, et dans les sociétés congolaises voire africaines, en général.

Force est de reconnaître que nombre de coutumes et traditions africaines ont, quand il s'agit des rapports sociaux entre homme et femme, tendance à reléguer la femme au statut de sous-homme. Faisant fi des proverbes ou maximes qui vantent et louent les qualités féminines, beaucoup de communautés locales brandissent ceux puisés dans les cultures, lesquels visent à décourager toute initiative féminine et dénigrent la femme.

Pour la petite histoire, la cour suprême de Zimbabwe statua, dans l'affaire opposant, 58 ans, couturière, à son demi-frère, contre l'héritage pour les femmes, verdict rendu en avril 1999. La plaignante réclamait sa part des terres laissées par son père après que son frère l'ait expulsée de la demeure familiale. La cour a estimé que les femmes ne devraient pas avoir la possibilité d'hériter des terres « à cause des convictions de la société africaine selon lesquelles, entre autres facteurs, les femmes ne sont pas à même de prendre soin de leur famille d'origine à cause de leur engagement envers leur nouvelle famille (par mariage)»¹⁰

c. Sur le plan socio-mental

Une autre conséquence du faible apport de la femme Bali et Kumu dans la gestion durable de la forêt est de contribuer à la sous-estimation de la femme par la communauté et à son auto-sous-estimation. Apport comme contribution de quelqu'un ou de quelque chose. Les vocables concours, contribution, participation, peuvent être employés pour synonymes¹¹. N'étant pas à l'abri de la jalousie venant de leurs collègues, même les plus courageuses d'entre elles finissent par être frustrées. Cette frustration engendre le frein à l'épanouissement de la femme.

La communauté bali et kumu, faut-il le noter, ne remet pas en cause les capacités intellectuelles et les compétences professionnelles de la femme pour justifier sa sous-estimation

¹⁰ PERSPEC, les droits économiques, sociaux et culturels de la femme, Module 4, [http : //www.1.umm.edu/./M-04.htm](http://www.1.umm.edu/./M-04.htm), consulté le 15 Octobre 2019

¹¹ Le Petit Robert, Nouvelle édition millésime, le Robert, Paris, 2013, p.121

et son exclusion des processus de décision. Yves LACOSTE est son concept de « représentation » cité par François THUAL¹² que la représentation un élément mentale qui amené un groupe à se déterminer sur son statut humain sur plan (environnemental, culturel, social), qui en réseau d'indépendance, fondent une représentation.

Mais pour les Bali et les Kumu, c'est plutôt le fait d'être une femme, c'est-à-dire sa nature, qui constitue déjà une limitation à sa participation à la prise des décisions communautaires, sauf cas prévus par la coutume.

C'est justement à ce plan, socio-mental donc, que le statut inférieur de la femme Bali et Kumu est enraciné et donne voie au maintien de ses rôles stéréotypés déterminant sa position sociale dans la communauté. Par exemples, la maternité et le ménage sont les seuls rôles de la femme, l'homme est celui qui prend la décision finale ; la femme est exclue du barza familial, ses études sont inutiles ; elle n'a pas droit à l'héritage ;...

Ignorante de ses droits et, a fortiori, victime d'un niveau d'instruction et /ou éducation et formation déficitaire afin d'en connaître et d'en être informée davantage, la femme bali et kumu est condamnée à un statu quo et accepte sa situation comme étant normale.

Ainsi, le constat qu'avait fait il y a longtemps, sur la femme zairoise et les droits de l'homme reste-t-il valable aujourd'hui. La plupart des femmes, a-t-il écrit, même intellectuelles, du moment qu'elles ne relèvent de la discipline juridique, ne se soucient pas de connaître leurs droits et quand bien même elles évoluent dans un contexte social où les préjugés socioculturels sont entretenus et perpétués aussi bien par les hommes que par les femmes elles-mêmes¹³.

Quant aux femmes analphabètes qui constituent la majorité de la population féminine, a-t-il ajouté, elles se sentent résignées, elles n'espèrent pas le changement pour bientôt et admettent le statu quo par ce qu'elles croient qu'il relève de l'état naturel des choses.

d. Sur le plan socio-politique

Les femmes rurales sont totalement absentes dans les instances politico-Administratives dans les communautés rurale en soi, mais par contre ce sont les femmes qui viennent des villes qui viennent leurs présentées dans les grandes institutions, et quand cette dernière bénéficiée des avantages pour la représentation de celle du village, la plupart oubliées de rentrer pour les aidées pour que leur avenir soit cas même rasure. C'est ce qui fait qu'elles soient absentes aux différentes instances politico-Administratives. C'est ce qui crée de conflit, des haines, jalousie, et ces sont les indices de non développement.

¹² S.P., Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures, éd. Odile Jacob, Paris, 2004

¹³ NKULU MUYABO, *Op. Cit.*, p. 366.

DISCUSSION

Cette étude est axée sur l'apport de la femme rurale dans la gestion durable de la forêt cas du l'Alibuku (Bali) et Lubutu(Kumu). Par ailleurs, à propos des travaux agricoles, il faut reconnaître que la femme Bali et Kumu y est impliquée à toutes les étapes, sauf celle de défrichage qui revient à l'homme seul. Du nettoyage après l'ouverture des champs à la commercialisation et la consommation, en passant par le labour, le semis, le sarclage, la récolte, le transport des récoltes, le stockage et la transformation, elle est présente et participante.

En dépit de ces rôles phares joués par la femme Bali et Kumu dans la gestion forestière, il est malaisé à celle- là de participer à la prise des décisions. Elle produit plus de revenus qu'elle n'en jouit. L'homme, considéré comme chef de l'unité familiale de production, en décide, dans la plupart des cas, comme il veut.

En prolongeant à même observation, JULIUS NYERERE, en Afrique, dit-il, la femme trime toute sa vie sur une terre qu'elle ne possède pour produire ce qu'elle ne contrôle pas ; et si son mariage se termine par un divorce ou la mort de son mari, elle peut, ajoute-t-il, être renvoyée les mains vides. La gestion du foret constitue actuellement une des questions publiques les plus brulantes, sa refonte institutionnelle s'inscrit dans la trame d'une représentation équitable ce qui n'est pas le cas pour les deux secteurs. les communautés bali et les kumu perçoivent la femme comme un outil, une aide, une ménagère ayant en charge l'éducation des enfants et la cuisine, celle – ci ne demeure pas moins importante dans la vie sociale de l'homme en termes de responsabilité.

Selon les us et mœurs Bali et Kumu, il est impropre que la femme participe aux processus de prise des décisions communautaires par ce qu'elle est l'homme féminin, quelles que soient ses qualités professionnelles et intellectuelles, la gestion de la société est l'affaire de l'homme masculin, de même que la capacité de prendre des décisions.

La femme peut être invitée aux processus décisionnels, mais elle n'a que d'avis à donner-dont tout le monde connait le caractère, à prendre ou à laisser, et non obligatoire.

Dans la même lancée, KALALA Marie Madeleine et Mzee MUZHIRWA, Aux racines du développement, le rôle de la femme », comment l'édification d'une société dans laquelle l'homme est reconnu par l'homme ne pourra se faire sans une large participation de la femme, avant de juger qu'un pays ne peut résoudre aucun de ses problèmes sans la collaboration des femmes, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé publique, de la formation du caractère national ou de la structure de la société dans un Etat libre et indépendant.

Conclusion

En effet, plaider pour la participation de la femme Bali et Kumu aux processus décisionnels concernant la gestion durable de la forêt en particulier et la gestion de la société en général est une chose très importante, mais se rassurer de ses compétences pour le réaliser de manière méritée en est une autre.

Mzee MUZHIRWA¹⁴ s'en est servi pour démontrer, dans son écrit « Aux racines du développement, le rôle de la femme », comment l'édification d'une société dans laquelle l'homme est reconnu par l'homme ne pourra se faire sans une large participation de la femme, avant de juger qu'un pays ne peut résoudre aucun de ses problèmes sans la collaboration des femmes, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé publique, de la formation du caractère national ou de la structure de la société dans un Etat libre et indépendant.

Alors que Mabilia MANTUBA¹⁵ définit la culture comme étant tout complet, incluant des éléments comme croyances, connaissances, habitudes, l'art, la morale, et toutes les aptitudes acquise par l'homme.

Alors qu'à ces jours il est important de promouvoir l'approche « Genre » non seulement au profit des femmes fonctionnaires ou citadines, mais aussi et surtout à celui des femmes rurales, considérées vulnérables à la soumission culturelle, la femme Bali et Kumu demeure victime de beaucoup de facteurs causes de son faible apport dans la gestion durable de la forêt et autres.

Le respect des codes internationaux, constituent de réels progrès en matière de respect de la population locale en générale et aussi pour les femmes en particulier. La plupart de ces facteurs sont liés aux coutumes, traditions et mœurs, aux pratiques sociales dans la vie domestique, au faible niveau d'instruction et à l'ignorance par la femme de ses droits sans oublier le soutien qui devrait lui être le bienvenu de la part de l'Etat, des organismes tant publics que privés pour leur promotion.

Force est de reconnaître que, de toutes ces causes, la faible scolarisation de la fille Bali et Kumu ou, à la longue, l'analphabétisme de la femme, l'emporte sans être, bien entendu, exclusive en elle-même, sur toutes les autres. Analphabète, elle est moins informée sur ses propres droits d'abord en tant que personne humaine, et elle l'est ensuite sur l'environnement, notamment la forêt où cette ignorance, couplée à des tabous socioculturels, explique son apport déplorable, c'est-à-dire faible dans la gestion durable.

En effet, si les hommes ont toujours trouvé et trouvent encore une ouverture via les coutumes, traditions et mœurs pour maintenir les femmes, plus souvent rurales, dans un statu quo où celles-ci sont privées de leurs droits politique, économique, social, culturel, il revient aux femmes elles-mêmes de leur prouver que cette situation discriminatoire de son traitement n'a que trop duré et qu'il est le moment de la changer.

Une illustration éloquent de traitement décrié de la femme au plan économique est donnée par JULIUS NYERERE¹⁶ qui se ligue bel et bien dans cette lutte du côté de la

¹⁴ Mzee MUZHIRWA, « Aux racines du développement, le rôle de la femme », xxv em année N196, Juin – Juillet –Aout 1985, p.1

¹⁵MABIALA MANTUBA, P., La culture en question : Essai d'Anthropologie Culturelle, Edition culture Africaine, Kinshasa, 2008, p. 19

¹⁶ CRD et FAO, l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'ouest : problématique et piste de solutions au Sénégal et au Burkina Faso, Mbour, 2-4 juillet 2008

femme. En Afrique, dit-il, la femme trime toute sa vie sur une terre qu'elle ne possède pour produire ce qu'elle ne contrôle pas ; et si son mariage se termine par un divorce ou la mort de son mari, elle peut, ajoute-t-il, être renvoyée les mains vides.

Dans la lutte que les femmes doivent mener face aux hommes pour la promotion de leurs droits sur tous les plans, elles doivent brandir des arguments rationnels, convaincants et objectifs, lesquels exigent une capacité qui ne peut être acquise qu'au prix d'instruction. Grâce à cette dernière, les femmes peuvent être informées sur elles-mêmes et sur leur situation dans le monde.

De même, au regard de la gestion durable de la forêt par la femme Bali et Kumu, s'établit un lien logique entre le niveau d'instruction et les moyens à mettre en œuvre. La participation du public et le droit à l'information dans les processus décisionnels, la précaution et l'évaluation de l'impact environnemental, et la non régression sont des opérations toutes tributaires en partie d'une dose de formations et d'informations auxquelles l'intervenant(e) doit avoir préalablement accédé.

J. MBAIRAMADJI¹⁷ écrit qu'un besoin accru de démocratie participative, d'implication du citoyen homme et femme dans la prise des décisions, donc d'une décentralisation, se fait sentir avec acuité, La gestion durable de la forêt est une responsabilité qui incombe à la fois aux hommes et aux femmes, d'autant plus que la vie de beaucoup de ménages ruraux, tels sont les cas d'Alibuku et Lubutu concernés par le présent travail, en dépend. Pour être durable, l'exploitation forestière doit satisfaire les besoins des générations présentes et sauvegarder ceux des générations futures. Or la femme Bali et Kumu fait partie de la présente génération dont les intérêts doivent équitablement être pris en compte par rapport à ceux des hommes, il n'y a donc pas de raison qu'elle ne soit pas associée et participe aux processus décisionnels se rapportant à la gestion durable de la forêt en particulier et à celle de la société tout entière en général. Sinon, cela crée un déséquilibre politique, économique, social, plus profitable aux hommes qu'aux femmes et, partant, hostile à toute entreprise de développement des communautés rurales.

¹⁷ MBAIRAMADJI, J., « De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun », in *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai 2009, mis en ligne le 27 mai 2009, Consulté le 20 Février 2019. URL : <http://vertigo.revues.org/8614> ; DOI : 10.4000/vertigo.8614.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

- ALAFIA, *Stratégie de développement du Bénin à long terme*, Benin, 2005.
- OCKRENT, C., *Le livre noir de la condition des femmes*, PUF, Paris, 2006.
- SARA KALA OBE, « Civilisation de la femme dans la tradition africaine », in *PRESENCE AFRICAINE*, Colloque d'Abidjan, 1972.
- LINGOMBE LOSINGI, R, *Processus décisionnel et participation des acteurs locaux dans la gestion de ressources forestières en Province Orientale, Mémoire en Sciences Politiques*, SPA, FSSAP, UNIKIS, 2013-2014t (inédit)
- OTEMKONGO MANDEFU, *Méthodologie de la science politique, cours ronéotypé*, L1 SP, FSSAP, UNIKIS, Inédit, 2012-2013.
- MABIALA MANTUBA, P Culturelle, *La culture en question : Essai d'Anthropologie* Edition culture Africaine, Kinshasa, 2008.
- DROY., I. cité par ALLELY, *Eau, genre et développement durable. Expériences de la coopération française en Afrique subsaharienne*, collection Etudes et Travaux, Edition du Gret, Paris, 2002.
- NKULU MUYABO « la femme zaïroise et les droits de l'homme » in *ZAIRE-AFRIQUE*, vingt –cinquième année, N°196, Juin-Juillet-Aout 1985.
- MALELE MBALA, s. *Présentation du secteur forestier de la RDC, exposé companague Industriel Belgique-RDC-France*, Kinshasa, le 13juin 2005.
- KALALA,M, M., « Parité homme –femme dans la période postélectorale » in *CONGO-AFRIQUE*, XLVIe année, 402-403, Février –Mars 2006.
- CRD et FAO, *l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'ouest : problématique et piste de solutions au Sénégal et au Burkina Faso*, Mbour, 2-4 juillet 2008
- Le Petit Robert, Nouvelle édition millésime, le Robert, Paris, 2013, p.121.- FLAHAUTE et JAURAND, E. cités par WELEPELE, C., *Construction des rapports de genre et représentation politique des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani (Province orientale)*, Thèse de doctorat, FSSAP/UNIKIS, 2013-2014.
- Mzee MUZHIRWA, « *Aux racines du développement, le rôle de la femme* », xxv em année N196, Juin – Juillet –Aout 1985, p.1
- MABIALA MANTUBA, P., *La culture en question : Essai d'Anthropologie Culturelle*, Edition culture Africaine, Kinshasa, 2008, p. 19

II. WEBOGRAPHIE

- ONF- *Exploiter la forêt est un acte de gestion durable*, disponible [http : //www.org.fr/gestion durable/ sommaire/ action.../@@ index.html](http://www.org.fr/gestion%20durable/sommaire/action.../@@index.html), consulté le 04 Janvier 2019 à 17 heures.
- TALLA TAKOUKAM et DJEDJE GNAHOUA, *Les outils pour une gestion durable des forêts. Evolution des cadres législatifs nationaux depuis 1992*, FAO, 2013, disponible sur [http : //www.fao.org/fileadmin/user-upload/legal/does/1-Ipo_90fr. pdf.](http://www.fao.org/fileadmin/user-upload/legal/does/1-Ipo_90fr.pdf), consulté le 27 Janvier 2019 à 18 heures

- Pourquoi gérer les forêts et pour quels objectifs ?, [http : //www.academie-foreet-bois.fr/app/download/.../8.01.final.pdf](http://www.academie-foreet-bois.fr/app/download/.../8.01.final.pdf), consulté le 25 Février 2019.
- PERSPEC, les droits économiques, sociaux et culturels de la femme, Module 4, [http : //www.1.umm.edu../M-04.htm](http://www.1.umm.edu../M-04.htm), consulté le 15 Mars 2019.
- MBAIRAMADJI, J., « De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-est Cameroun », in Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai S2009, mis en ligne le 27 mai 2009, Consulté 2019. URL : [http://vertigo le 20 Février.revues.org/8614](http://vertigo.le20Fevrier.revues.org/8614) ; DOI : 10.4000/vertigo